



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

MAI 1985

AVEZ-VOUS DE BONS VOISINS ?

Avec l'arrivée du printemps où l'on vit de plus en plus souvent à l'extérieur, les rapports avec les gens qui entourent nos propriétés prennent de nouvelles proportions.

Parfois c'est le bruit, parfois ce sont les odeurs, parfois les objets ou parfois même ce sont certaines habitudes qui nous dérangent. Quand ce n'est pas nous-mêmes qui sans le vouloir dérangeons nos voisins.

Pour permettre à chacun de vivre un été agréable, voici quelques recommandations que nous vous soumettons.

Le bruit

Eviter de déranger vos voisins par votre musique. Car tout comme vous, votre voisin peut désirer des moments de silence ou le choix de sa propre musique.

Surveiller les éclats de voix. Si vous recevez des amis et des parents, penser qu'à partir d'une certaine heure, vos voisins et leurs enfants ont peut-être envie de dormir.

N'oublier pas qu'à partir de 22 heures (10 heures du soir) le village doit retrouver sa quiétude de la nuit.

AVEZ-VOUS DE BONS VOISINS (...suite)

Les odeurs

Assurez-vous bien que votre fosse septique est conforme et ne déverse pas dans les fossés et les ruisseaux du village. Dans quelques coins du village, on déplore de tels gestes.

Le bon fonctionnement d'une installation septique exige que la fosse soit vidangée à intervalles réguliers. Le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées impose la vidange de la fosse tous les deux ans dans le cas des résidences habitées à l'année et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

Les feux

Eviter de faire des feux à ciel ouvert. Chaque année nous déplorons des feux de broussailles.

Penser, lorsque vous faites un feu, que la fumée se dirige peut-être directement chez votre voisin. C'est désagréable pour deux raisons: l'odeur de la fumée entre dans les maisons et les cendres vont tomber dans les piscines ou sur le linge qui est en train de sécher.

La propreté

Eviter d'entasser sur votre terrain des objets de toute nature qui polluent l'environnement visuel. La municipalité a l'intention cet été d'exiger des résidents un effet en ce sens.

Les animaux

Assurez-vous que vos voisins ne soient pas importunés par vos animaux. Depuis quelque temps, on déplore la présence entre autres de nombreux chats errants sur le territoire de la municipalité et les aboiements des chiens laissés seuls à l'extérieur.

Ce sont les attentions que chacun portera à ces petites choses qui créera un climat agréable entre voisins au cours de l'été.

Bernard Dagenais, maire.

LES GROSSES VIDANGES

La cueillette spéciale des grosses vidanges aura lieu jeudi, le 30 mai.

EMBELLISSEMENT ET VANDALISME

La municipalité de Sainte-Pétronille fera cette année des efforts spéciaux pour embellir notre environnement, particulièrement dans les secteurs du quai, de la mairie et de l'affichage. Nous aurons donc besoin de la collaboration et de la vigilance de tous nos concitoyens jeunes et moins jeunes pour que les dépenses faites à cet égard nous profitent le plus longtemps possible.

Malheureusement la fièvre du printemps, en avril et en mai, a fait en sorte que la municipalité et certain de nos concitoyens subissent divers inconvénients dus à des actes de vandalisme. Quelques exemples: sept (7) réflecteurs des luminaires de rue, maintenant la propriété de la municipalité, ont été fracassés par des plombs de carabine à air comprimé, des crevaisons ont été attribuables au fait que des clous, oubliés sur le chantier du quai, ont été placés volontairement sur la surface de stationnement pointe vers le haut, les barrières du garde-fou du quai ont été brisées 3 jours seulement après leur installation, des vitres ont été cassées au Manoir de l'Anse, des bouteilles fracassées contre les murs sur Horatio-Walker, des pannonceaux indicateurs ont été arrachés.

Tous ces actes de vandalisme occasionnent des déboursés plus ou moins considérables selon le cas. Dans le cas de la municipalité, l'argent qui sert à réparer les dégats ne peut être utilisé par exemple à l'amélioration du système d'éclairage ou à l'achat de jeux pour les jeunes. De plus, combien désastreuses peuvent être les conséquences de gestes d'apparence anodins. Comme: le bris d'un luminaire qui pourrait empêcher un automobiliste de voir un groupe de piétons sur la chaussée durant la nuit; ou un pneu, qui remplit de clous, se dégonfle soudainement à haute vitesse; ou un automobiliste confronté soudainement à une courbe non annoncée.

Le plus triste c'est que les cas de vandalisme énumérés sont dans la plupart des cas l'oeuvre de personnes habitant dans notre municipalité. Certaines ont été identifiées et ont eu à répondre de leur geste, malheureusement la plupart s'en tire impunément.

C'est pourquoi, lorsque vous êtes témoins de gestes de vandalisme envers le bien public ou des propriétés privées, n'hésitez pas à en informer les personnes responsables car nous payons tous de nos taxes, de notre "poche" ou de notre qualité de vie ces méfaits.

EMBELLISSEMENT ET VANDALISME (...suite)

La municipalité, pour sa part, n'hésitera pas à faire les démarches nécessaires pour que les personnes qui posent de tels geste de vandalisme portent la responsabilité de leurs actes.

Merci de votre collaboration.

ECLAIRAGE DE RUE

En décembre 1984, la municipalité se portait acquéreur du système d'éclairage de rue.

Voilà maintenant plus de six (6) mois que nous opérons le système. La dernière maintenance effectuée par l'Hydro-Québec date d'octobre 1984.

Le coût d'opération selon l'ancienne formule était de 22 100 \$ annuellement incluant la maintenance.

Le coût d'opération selon la nouvelle formule est de 14 800 \$ annuellement incluant un montant prévu de 40 \$ par luminaire pour la maintenance.

Le coût d'électricité pour éclairer avec le nouveau système installé à l'automne dernier, la rue Cap de Condé est de 15 \$ mensuellement, soit 180 \$ annuellement.

Dans le but de moderniser notre système et de se procurer de ce fait des pièces de rechange pour les autres secteurs nous avons commencé à remplacer les luminaires au mercure de 250 watts par des luminaires au sodium de 100 watts, d'une intensité comparable. Les rues municipalisées autres que le chemin du Bout de l'Ile seront converties d'année en année. L'avenue Orléans, la première à recevoir ce traitement passe donc d'un coût d'opération de 2600 \$ par année, selon l'ancienne formule, à un coût de 1200 \$ par année, selon la nouvelle formule, incluant le 40 \$ par luminaire de maintenance.

Les économies sont donc considérables et de plus, l'expérience nous montre que le coût annuel de maintenance par luminaire ne dépassera probablement pas 25 \$.

Une partie des luminaires enlevés sur l'avenue Orléans pourront, si le budget permet, être réinstallés dans les espaces non éclairés de la route de ceinture du côté Sud.

ECLAIRAGE DE RUE (...suite)

Avec l'achat du système d'éclairage, nous n'avons pas "rapatrié" que des responsabilités supplémentaires mais aussi le pouvoir de décider des changements du réseau pour les citoyens de notre municipalité. C'est pourquoi vos suggestions sont les bienvenus. Le responsable est Monsieur Claude Routhier au 828-2564.

TROTTOIR

La réfection des trottoirs commencera cette année en mai pour que nous puissions en profiter le plutôt possible cet été. La portion qui sera refaite débutera du dernier tronçon de trottoir neuf jusqu'au croisement de l'avenue Royale et du chemin de l'Eglise près de l'abri de la pompe du golf.

QUAI

Pour rendre cet endroit plus accueillant, la municipalité a procédé à un nettoyage en règle et à l'amélioration des boîtes à fleurs. Ces boîtes seront bientôt remplis de plantes vertes et de fleurs.

De plus, pour améliorer la sécurité des utilisateurs un garde-fou ceinture maintenant le quai. Réalisé pour avoir le plus faible impact visuel possible, ce garde-fou ne doit être pas être considéré comme une clôture qui transforme le quai en espace clos où les jeunes enfants peuvent être laissés sans surveillance, au contraire, la prudence demeure de mise.

Le quai est en voie de devenir un des endroits les plus agréables de Sainte-Pétronille et chacun se doit de faire sa part pour le conserver ainsi.

.../

TERRAIN DE JEU

Nous tenons à rappeler que l'accès au terrain de jeu (c'est-à-dire la surface asphaltée utilisée pour le basket, le terrain de balle-molle, le terrain de jeu des enfants, et le terrain en chantier pour le terrain de tennis) est interdit à toute circulation motorisé non autorisé telle que l'automobile, la moto, les véhicules tout terrains etc.

L'an dernier malgré le panneau signifiant l'interdiction d'accès aux motos, plusieurs "utilisateurs" s'en sont données à coeur joie tout l'été. Cette année cependant la municipalité prendra les mesures jugées nécessaires pour que la sécurité et la tranquillité des joueurs et des spectateurs soient assurées en tout temps.

Si les "utilisateurs" ne lisent pas le "Beaulieu" leurs parents, amis ou voisins pourront certes leur faire le message.

BALLE-MOLLE POUR LES 6 - 10 et les 10 - 12

Ceux et celles, âgés entre 6 ans et 12 ans qui désirent jouer à la balle-molle cet été sont priés de faire leur inscription.

Garçons et filles de 6 à 10 ans, pour inscription contacter Francine Rousseau
828-2374

Garçons et filles de 10 à 12 ans, pour inscription contacter:

Lina Rousseau 828-2274

Lucie Emond 828-9534

LE TRANSPORT DES HANDICAPES

L'entrée en vigueur pour ce transport devrait être le 1er juin 1985. Le "transporteur" déposera les personnes handicapées et les personnes âgées qui ont de la difficulté à se mouvoir seules aux endroits suivants: - L'Université Laval; - de la Basse-Ville de Québec jusqu'aux limites de Charlesbourg; - jusqu'au centre d'achat Fleur de LYs et les Galeries de la Capitale.

Il y aura un horaire régulier qui sera publié incessamment. Pour un service prioritaire on devra réserver 24 heures à l'avance.

Le coût du déplacement sera de 1.10 \$ du voyage à l'intérieur de la municipalité et de 1.60 \$ du voyage pour la ville et entre municipalité.

Responsable: Yvon Talbot 828-9741

CONCOURS "VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS" - CONCOURS LOCAL
"MAISONS FLEURIS".

Comme nous vous en avons fait part lors de la dernière parution du Beaulieu, Sainte-Pétronille s'est inscrite à nouveau cette année au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris".

Le comité d'embellissement de Sainte-Pétronille a convenu d'inscrire au concours local "Maisons Fleuris", tous les résidents de notre municipalité. Ceci dans le but d'inciter le plus grand nombre possible de participants à embellir leur résidence.

CATEGORIES

Les deux (2) catégories qui seront jugées, sont les suivantes:

- Façades des maisons (haies, pelouses, arbres, arbustes, rocailles et plate-bandes)
- Fenêtres fleuries, boîtes et corbeilles à fleurs, Galeries fleuries.

Vous comprendrez aisément que nous avons dû limiter les catégories afin de ne pas imposer une trop lourde tâche à nos juges-bénévoles.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sur lesquels les juges se baseront sont les suivants:

- Propreté en général
- Beauté de l'aménagement paysager
- L'effet visuel d'ensemble
- Choix et santé des plantes

Dans tous les cas, uniquement l'aménagement paysager visible de la rue sera jugé.

DATE DES JUGEMENTS

Les membres du jury effectueront les jugements au cours de la semaine du 29 juillet 1985. Dates auxquelles le jugement régional sera également effectué.

CONCLUSION

La participation de la majorité des résidents de Sainte-Pétronille aidera grandement celle-ci à bien se placer dans le cadre du concours national de "Ville, Villages et Campagnes Fleuris".

Le comité d'embellissement vous remercie à l'avance de vos efforts "horticoles" et nous espérons que ceux-ci feront peut être de Sainte-Pétronille le VILLAGE FLEURI en 1985.

"LE DIABLE A QUATRE", COMEDIE PRESENTEE PAR "LA TROUPE A BACCHUS"

Toute la population de Sainte-Pétronille est invitée à venir applaudir "La troupe à Bacchus" formée d'amateurs de Sainte-Pétronille et de Saint-Pierre dans une comédie "Le Diable à quatre", pièce inédite, écrite et mise en scène par Jean Daumas de Sainte-Pétronille.

Cette pièce sera présentée les 31 mai, 1er juin et 2 juin au Théâtre de l'Ile, rue du Galendor, Saint-Pierre, Ile d'Orléans dès 20 heures 30.

Les profits de ces représentations seront versés à la Fabrique, la Corvée et les loisirs, sections Arts.

Nous vous attendons nombreux! Les billets au montant de 6,00 \$ sont disponibles à partir du 12 mai et peuvent être réservés en téléphonant à la responsable:

Louise Ferland Paquet au 828-2398

ou aux comédiens:

Huguette Bouchard-Casgrain (Ste-Pétronille) 828-9246

Francine Dionne-Gauthier (St-Pierre) 828-2513

Lucie Bédard-Savard (St-Pierre) 828-9148

Jude Drouin (St-Pierre) 828-2830

Benoit Paquet (St-Pierre) 828-2398

Bienvenus à tous!

FETE DE LA SAINT-JEAN - AVIS A TOUTE LA POPULATION

Cette année encore, nous fêterons la Saint-Jean. Le thème sera: "Jeunesse en tête - Sainte-Pétronille en fête". Les couleurs officielles sont le bleu, le blanc et le jaune.

Une foule d'activités de toutes sortes sont au programme et nous espérons une grande participation. Pour l'instant nous faisons appel à votre sens de créativité pour les activités suivantes:

Envol de cerfs-volants

Pour ce faire nous vous demandons de créer votre propre cerf-volant. Qu'il soit original et haut en couleurs.

Concours de biscuits

Des biscuits de toutes formes, toutes couleurs, aux goûts variés et joliment décorés pour l'occasion.

Concours de cabanes d'oiseaux

User d'ingéniosité dans les formes, les matériaux et les couleurs. Tout est permis.

Expositions

Photos: Amateurs et professionnels sont invités à venir exposer leurs plus belles photos en 8 x 10, noir et blanc ou couleur.

Peintures, aquarelles, poteries, vêtements, lampes, artisanat de tout genre: toute création ou fabrication spéciale, originale et particulière sera acceptée. Nous avons sûrement des talents cachés.

Parade de bicyclettes

OHE tout le monde, décorez vos bicyclettes, parez-les de drapeaux, de banderolles, flûtes, clochettes, etc.; déguisez-vous aussi pour cette parade qui sera l'ouverture officielle des activités.

Surveillez votre programmation officielle dans le prochain Beaulieu. En attendant préparez-vous à participer. Il y aura des surprises, des trophées et des prix pour les gagnants et du plaisir à volonté. Personne ne sera oubliée. Les activités seront concentrées le 24 juin de 9 heures a.m. à minuit.

P.S.: Toute personne désireuse de nous donner un coup de main pour la préparation sera bienvenue. S.V.P. veuillez communiquer avec :

Louise Saillant : 828-9284
 Pauline Levasseur: 828-9131
 Pascale Noël : 828-2628

MERCI!

CONCOURS: NOM DU FUTUR C.L.S.C.

Etant donné la venue d'un Centre local de services communautaires (C.L.S.C.) qui offrira des services de santé et des services sociaux à la population du territoire de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, le Comité d'implantation de ce futur établissement lance un concours pour lui trouver un nom. Le prix offert sera d'une valeur de \$100.00

Le nom proposé pourrait évoquer un ou plusieurs des points suivants:

- une des municipalités du territoire;*
- une appellation connue et habituelle du territoire;*
- le nom d'une personne bien connue du territoire;*
- un personnage historique du territoire;*
- une caractéristique géographique de la région (territoire).*

Le concours se terminera le 30 septembre 1985.

Les personnes intéressées à participer à ce concours n'ont qu'à faire parvenir, avant le 30 septembre 1985, leur proposition à l'une des personnes suivantes:

*Monsieur Jean-Marc Fournier
10669, boulevard Ste-Anne
Ste-Anne de Beaupré, (Québec)
G0A 3C0*

ou

*Mme Louise Girard Bouchard
168, chemin Royal
St-Pierre, Ile d'Orléans
G0A 4E0*